

Astrida, le 22 septembre 1951.-

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.
N° 24/4/F.P.

Objet:

Concubine soldat
Mulombo.-

ASTRIDA



1863

Monsieur le Commandant,

Comme suite à votre lettre n°90/N.Fam.
du 21/6/51, j'ai l'honneur de vous faire savoir
que la femme Mukangatare s'appelant en réalité
Mukandekenzi est libre de toute union et qu'en
conséquence rien ne s'oppose à ce que le soldat
Mulombo la prenne comme concubine.

Le Chef de Détachement,

p.o.

9

Monsieur le Commandant
des Troupes du Ruanda-Urundi

à

U S U M B U R A.